

Les conditions d'emprunt restent très favorables, à un niveau proche de leur plus bas historique de 2016

De nouvelles opportunités de renégociation se font jour.

Les barèmes commerciaux des banques en Corse en matière de crédit immobilier n'évoluent pas. Depuis le mois de janvier 2018, on ne constate pas de hausse ni de baisse significative. Ces trois derniers mois sont restés plutôt stables.

Toujours le bon moment pour renégocier son crédit immobilier ?

En effet, avec les récentes baisses de taux, l'écart avec les crédits immobiliers souscrits reste favorable .

Par exemple les taux ont actuellement chuté à entre 1,30 et 1,60 % sur la même période, il est donc désormais possible de renégocier son crédit.

Il y a aujourd'hui une fenêtre de tir avec un véritable intérêt à renégocier pour certains emprunteurs,

C'est donc à ce moment-là que l'effet de la baisse du taux a le plus d'impact sur le coût du crédit .

D'autant plus qu'il est possible de réduire la durée de son crédit immobilier , tout en conservant la même mensualité, pour réaliser des économies encore supérieures

Autre source de gain immédiat l'assurance du crédit immobilier :

Le capital restant dû sera moins important à assurer

Grâce à la loi Hamon le taux d'assurance sera nettement moins

élevé à garantie équivalente.